

Auteurs en Nouvelle-Aquitaine

En présence de :

- o Sylvia Loiseau et Solenn Gantheil, CLL Poitou-Charentes
- o Sophie Léonard, CRL en Limousin
- o Marion Colin, Aimée Ardouin, Agence régionale Écla
- o Marc Leabat, Sandrine Thoreau, Emmanuelle Thuong-Hime, Région Nouvelle-Aquitaine
- o Élisabeth Meller-Liron, Drac Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participants : 42

Les dispositifs et le rôle de la Région

Un rappel rapide des dispositifs existant dans les anciennes régions a été effectué :

- En Aquitaine, les dispositifs d'aide aux auteurs avaient été largement développés, dans le cadre du Contrat de filière (2015) avec les bourses de création, l'aide à la mobilité, l'aide au micro-investissement et le compagnonnage, et dans le cadre des résidences (Prévôté, Chalet Mauriac, partenariats avec le land de Hesse et le Québec).
- En Limousin, un premier dispositif avait été mis en place dans le cadre du Contrat de filière (2015) : le compagnonnage.
- Enfin en Poitou-Charentes, il n'existait aucun dispositif direct mais beaucoup d'indirects, avec par exemple La Minute de poésie et les différents prix et concours organisés par le CLL : La Voix des lecteurs, Les Inventives lectures, Fabriquez un poème, qui permettent de promouvoir les auteurs de la région.

De manière générale, le maintien et le déploiement des dispositifs, qu'ils s'agissent des dispositifs d'aides directs (bourses, compagnonnage, résidence) ou indirects (prix, concours) a été demandé.

Des ajustements seraient toutefois nécessaires, afin de les rendre plus souples et plus adaptés. Il existe, en effet, différentes catégories d'auteurs (de bande dessinée, jeunesse, théâtre, etc.) qui n'ont pas les mêmes besoins en termes de temps, d'organisation du travail... Il faudrait également que les dispositifs soient plus souples pour les auteurs qui travaillent en transversalité avec d'autres champs artistiques et ne rentrent parfois pas dans les cases.

Au-delà des dispositifs, les auteurs ont fait ressortir le besoin d'une structure pour le livre pour les conseiller et les accompagner dans leurs différentes démarches, mais également pour faire circuler au mieux l'information entre les différents professionnels du territoire (il a été constaté que l'information est souvent très hiérarchisée et ne circule pas toujours bien). La structure peut se placer comme médiateur entre les différents professionnels et faciliter le dialogue, entre les auteurs et les éditeurs, mais également les auteurs et les organisateurs

de manifestations. Il a été évoqué l'idée de mettre en place une charte de bonne conduite entre ces différents acteurs. La structure pourrait également émettre des outils tel qu'un document récapitulatif des recommandations en vigueur en matière de tarifs pour les différentes interventions des auteurs. Enfin, le besoin d'une aide juridique gratuite dans la future structure reste capital.

Le besoin d'information étant capital, il a été demandé qu'un guide, au niveau régional, de toutes les aides et dispositifs qui seront créés, soit publié.

La question de l'autoédition a été à plusieurs reprises soulevée. Il s'agit d'un phénomène qui se développe et qui risque d'être de plus en plus difficile à ignorer. Il a été demandé si des possibilités d'assouplissement des dispositifs ou des dispositifs dédiés étaient envisageables. Au bout du compte, la question de l'autoédition renvoie à la question de la création sur le territoire. Dans certains champs, tels que la bande dessinée par exemple, les collectifs d'auteurs qui s'autoéditent sont de plus en plus répandus. Peut-être faudrait-il envisager un soutien à la création, avec une exigence de qualité, mais pas forcément de publication à compte d'éditeur.

Un lieu de résidence et de travail

Les auteurs ont besoin de dispositifs mais également de rencontrer d'autres auteurs, voire d'autres artistes, pour générer de nouveaux projets, parfois transdisciplinaires. Pour cela, est remonté le besoin d'un ou de plusieurs lieux de rencontre et de travail, tels que des ateliers ou des espaces de coworking, à disposition des auteurs.

Il s'agirait d'un lieu ouvert, où seraient disponibles les informations utiles aux auteurs. Ce(s) lieu(x) mettrait(en)t à disposition des espaces de travail et de rencontres professionnelles où les auteurs pourraient accueillir leurs partenaires, rencontrer des éditeurs ou d'autres auteurs, mettre en commun leurs projets... Il s'agirait d'un lieu disponible de manière ponctuel et accessible à tous sans soumettre un projet (à la différence des lieux de résidence).

Beaucoup de questions seraient à étudier, telles que celles de l'adhésion et de la possibilité de rendre public le planning du lieu, ce qui permettrait de savoir qui prévoit d'y être et quand, et donc d'en profiter pour organiser d'autres rencontres.

Un travail de la Région sur cette question pourrait commencer par le recensement des lieux existants : résidences, associations, collectifs. Beaucoup de lieux existent déjà et la région pourrait faciliter leur mise en réseau.

Les auteurs sont donc en attente d'une proposition éventuelle de la Région sur la question, mais il a toutefois été demandé si dans le cas des lieux déjà existants, ou de lieux en train de se créer, un soutien régional pourrait être envisagé.

Diffusion, promotion, médiation

La diffusion d'un ouvrage revient avant tout à l'éditeur, c'est son rôle. Toutefois, de nombreux auteurs y sont souvent associés. Il est évident que la Région n'a pas vocation à devenir diffuseur mais la question d'une aide pour les plus petits éditeurs et/ou pour ceux qui n'arrivent pas à trouver de diffuseur se pose, une diffusion insuffisante rejaillissant nécessairement sur l'auteur.

C'est en matière de promotion que les auteurs en attendent le plus de la Région, souvent par le biais de la structure pour le livre. Ils ont estimé que la future structure devait mettre en place des actions de promotion. Des actions existantes, telles que La Minute de poésie, diffusée chaque semaine par le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes, les Chroniques, où ce sont les lecteurs qui parlent de livres d'auteurs de la région, pourraient être déployées sur tout le territoire et déclinées pour d'autres genres. Il en va de même pour Fabriquez un poème, Les Inventives lectures et la Voix des lecteurs. Il a été proposé que ces dispositifs soient étendus sur le territoire, voire de créer d'autres prix.

Les nouveautés des auteurs de la région pourraient être mises en avant dans une revue de la Région ou de la structure et sur leurs sites. Un annuaire complet des auteurs de la région pourrait également être mis en ligne. L'organisation d'un grand festival visant à mettre à l'honneur les auteurs de la région (dont la thématique pourrait changer chaque année) a été proposée, ainsi que des actions plus ponctuelles et qui pourraient avoir lieu sur tout le territoire telles que « l'adoption » pendant un mois d'un auteur par un libraire (rencontres, animations, le tout rémunéré et encadré par la structure).

Les auteurs ont également besoin de formation leur apprenant à mieux faire la promotion de leurs ouvrages (apprendre à se présenter, présenter ses ouvrages).

En termes de médiation, les auteurs sont également très en attente de propositions émanant de la Région via la structure pour le livre. Ils ont envie d'aller à la rencontre des publics mais ne savent pas toujours à qui s'adresser. Ils ont besoin d'un interlocuteur qui peut avoir ce rôle de médiation. Toutefois, ils estiment également qu'une structure pour le livre doit être force de propositions et lancer des appels à projet ouverts à tous (ce qui permet à tous les auteurs d'avoir la possibilité de participer à des projets variés). Dans un premier temps, c'est le développement des compagnonnages qui a été proposé.

La transversalité

Les projets transdisciplinaires impliquent une écriture plurielle qui peut prendre plusieurs formes suivant le rendu qui sera fait. Les auteurs de théâtre, de poésie contemporaine, mais pas seulement, ont souvent des projets interdisciplinaires, impliquant par exemple le spectacle vivant. Ils ont besoin que cette spécificité soit prise en compte dans les dispositifs, qui manquent parfois de souplesse.

Plusieurs besoins ont été identifiés : celui de formations transversales, qui permettent d'apprendre à écrire pour différents médias, à adapter son texte, etc. et celui d'un site pour

faire remonter les textes et les productions des auteurs, qui permettrait aux projets d'évoluer, de trouver de nouveaux partenaires, mais aurait aussi valeur de protection (dépôt). Sur la question de la transversalité, la Région (peut-être via sa structure pour le livre) pourrait avoir comme rôle de faciliter les contacts, la mise en réseau des auteurs, les rencontres. Elle aurait ainsi un rôle d'incitation, y compris auprès des jeunes auteurs, et pas seulement un rôle de promotion des auteurs et projets existants.

La création d'un nouveau dispositif a été proposée : Écritures plurielles – où comment la Région mise sur la création en devenir. Il s'agirait d'un dispositif en deux étapes, permettant à des auteurs de présenter, sous forme physique ou virtuelle, sur un rendez-vous, ses écrits en l'état.

Étape 1 : à partir d'un dépôt de projet (critère premier : avoir publié un livre à compte d'éditeur), des dossiers sont retenus pour pouvoir prétendre à la présentation et la mise en relation avec d'autres artistes (nécessite des experts de tous les arts). Un rendez-vous, physique ou virtuel, est donné, pour présenter les écrits retenus.

- 1^{ère} solution : aucun artiste présent ne souhaite s'emparer du projet proposé. L'auteur est invité à travailler encore et revenir ultérieurement.
- 2^e solution : un ou plusieurs artistes souhaite s'emparer du projet avec l'auteur et débute alors un accompagnement vers la concrétisation de cette création.

Étape 2 : la Région pourrait alors intervenir financièrement sur le projet. Conseils et facilitation de travail pourraient être accomplis par la nouvelle structure régionale (en lien avec les autres structures comme Oara, le Frac, Cartel, Cinq,25, Fusée, le RIM).

Sont ressortis de ces échanges le besoin que la plus grande région de France se positionne comme facilitateur de talents.

La relation auteur / éditeur

La relation entre l'auteur et l'éditeur est une problématique qui est ressortie de manière récurrente lors de la réunion. Les auteurs se sentent souvent très isolés (d'où les besoins évoqués précédemment de lieux de rencontres et des structures pour le livre pour les conseiller) et l'éditeur reste leur interlocuteur principal. Toutefois, de nombreux auteurs se sentent en situation d'infériorité, comme une proie face aux éditeurs, qui baissent de plus en plus les pourcentages de rémunération.

Plusieurs revendications ont donc été émises, dont celle de la transparence sur les pratiques des éditeurs, particulièrement lorsqu'ils bénéficient de financements régionaux. Les auteurs demandent également un respect de leur personne et de leur(s) œuvre(s). Il a été proposé que la Région encadre des discussions et la création d'une charte de bonne conduite. Il a également été proposé que la Région s'assure que les éditeurs qu'elle subventionne respectent cette charte et proposent à leurs auteurs des conditions de rémunération descentes et des contrats respectant le nouveau cadre légal.

Le rééquilibrage de la relation entre auteurs et éditeurs pourrait également passer par la mise en place d'un lieu neutre où pourraient se tenir des rencontres régulières ou des rendez-vous, ce qui faciliterait l'échange.

Toutefois, le besoin majeur lié à cette problématique est celui de la formation et du conseil. Les auteurs (particulièrement les jeunes auteurs) ont besoin de plus d'informations et de ressources mises à leur disposition pour comprendre le fonctionnement des maisons d'édition, apprendre à connaître la législation. Ils demandent également un accompagnement pour cibler à qui envoyer leur(s) projet(s).

La formation

En matière de formation, un besoin majeur est ressorti : celui de critères beaucoup plus souples pour la prise en charge de la formation quand la Région y participe. Cela permettrait à beaucoup plus d'auteurs de participer au programme de formation.

En termes de contenus, différentes demandes ont déjà été évoquées sur les différents thèmes : besoin de formations sur la législation, sur le statut de l'auteur ; besoin de formations pour apprendre à adapter un texte ou écrire pour différents médias ; besoin de formations pour apprendre à se présenter, à présenter son livre à des éditeurs, mais également à des publics.

Il est également important que le programme de formations soit pensé pour tout le territoire et que les formations soient réparties, voire triplées.

Les attentes des auteurs de l'écrit relatives à la nouvelle structure

- 1- L'accompagnement individuel suivi, régulier et de proximité.
- 2- Le maintien et le développement de dispositifs d'aides adaptés (bourses, résidences, aides aux micro-investissements, à la mobilité, compagnonnage) avec la signature d'un nouveau contrat de filière dès 2018.
- 3- La fusion des annuaires des auteurs pour donner une visibilité unique de la création littéraire en Nouvelle-Aquitaine.
- 4- La mise en avant, par diverses propositions, des livres des auteurs du territoire (ont été cités : La Minute de poésie – qui pourrait s'étendre à d'autres genres ; Fabriquez un poème ; La Voix des lecteurs ; les chroniques ; les portraits d'auteurs ; un grand festival).
- 5- La mise en relation, en réseau des auteurs en création via :
 - les lieux de création, de travail, d'échanges,
 - les résidences.
- 6- Des formations dans différents domaines :
 - juridiques et sociaux,
 - fiscaux,
 - la promotion (se présenter, présenter son travail, etc.),
 - l'adaptation d'un livre pour le cinéma, la télévision ou la scène...
- 7- La création et l'animation d'une charte de déontologie des éditeurs qui bénéficient d'un soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.